

Résumé des caractéristiques du produit pour une famille de produits biocides

Nom: Lignum Woodworm Killer PF

Type(s) de produit: TP08 - Produits de protection du bois

Numéro de l'autorisation: BE2019-0011-00-00

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0015157-0000

Table des matières

Partie 1. - Premier niveau d'information	1
1. Informations administratives	1
1.1. Nom	1
1.2. Type(s) de produit	1
1.3. Titulaire de l'autorisation	1
1.4. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.5. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation de la famille de produits	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille	2
2.2. Type de formulation	2
Partie 2. - Deuxième niveau d'information - méta-RCP	2
1. Informations administratives sur le méta-RCP	2
1.1. Identificateur du méta-RCP - Meta SPC 1 RTU	2
1.2. Suffixe du numéro d'autorisation	3
1.3 Type(s) de produit	3
2. Composition du méta-RCP	3
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP	3
2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	3
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	4
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	5
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	5
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	5
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	5
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	6
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	7

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	7
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	8
4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	8
4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	8
4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	9
4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	9
4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques	10
4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	10
4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	10
4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	11
4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	11
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	11
5.1. Consignes d'utilisation	11
5.2. Mesures de gestion des risques	11
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	12
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	12
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	12
6. Autres informations	12
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	12
7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel	12
1. Informations administratives sur le méta-RCP	13
1.1. Identificateur du méta-RCP - Mete SPC 2 Concentrate	13
1.2. Suffixe du numéro d'autorisation	13
1.3 Type(s) de produit	13
2. Composition du méta-RCP	13
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP	14
2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP	14

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	14
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	15
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	16
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	16
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	16
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	16
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	16
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	18
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	18
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	18
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	18
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	18
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	18
5.1. Consignes d'utilisation	18
5.2. Mesures de gestion des risques	19
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	19
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	19
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	19
6. Autres informations	19
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	20
7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel	20

Partie 1. - Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom

Lignum Woodworm Killer PF

1.2. Type(s) de produit

TP08 - Produits de protection du bois

1.3. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation

Nom	WoodchemEQ Ltd
Adresse	Unit 3D North Point House, North Point Business Park New Mallow Road T23 AT2P Cork Irlande

Numéro de l'autorisation

BE2019-0011-00-00

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3

BE-0015157-0000

Date de l'autorisation

30/01/2019

Date d'expiration de l'autorisation

30/01/2029

1.4. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant

Enviroquest GPT Limited

Adresse du fabricant

Unit E8/E9, Ashlyn Road, West Meadows Industrial Estate DE21 6XE Derby Royaume-Uni

Emplacement des sites de fabrication

Unit E8/E9, Ashlyn Road, West Meadows Industrial Estate DE21 6XE Derby Royaume-Uni

1.5. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1342 - (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)
Nom du fabricant	Caldic Denmark A/S (acting for Tagros Chemicals India Ltd.)
Adresse du fabricant	Jhaver Centre, IV Floor, Rajah Annamalai Building 72, Marshalls Road, Egmore 600 008 Chennai Inde
Emplacement des sites de fabrication	A4/1&2, SIPCOT Industrial Complex, Kudikadu 00 Cuddalore, Tamil Nadu Inde

2. Composition et formulation de la famille de produits

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	0.267 - 6.493
Neodol 91.5	alcohols, C9-11 ethoxylated		68439-46-3		1.6 - 40

2.2. Type(s) de formulation

ME - Microémulsion

Partie 2. - Deuxième niveau d'information - méta-RCP

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

Meta SPC 1 RTU

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-1

1.3 Type(s) de produit

TP08 - Produits de protection du bois

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	0.267 - 0.267
Neodol 91.5	alcohols, C9-11 ethoxylated		68439-46-3		1.6 - 1.6

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

ME - Microémulsion

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Provoque une sévère irritation des yeux.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Contient perméthrin and 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

Éviter le rejet dans l'environnement.

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Porter un équipement de protection des yeux.

Porter un équipement de protection du visage.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Tenir hors de portée des enfants.

Recueillir le produit répandu.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Utilisateur non-professionnel - Prêt à l'emploi - préventif (Meta SPC 1A)

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Agent de protection du bois (prêt à l'emploi) pour le traitement préventif contre les coléoptères xylophages et les termites. Pour une utilisation dans des situations où le produit à base de bois est à l'abri et non exposé aux intempéries et à l'humidité.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Hylotrupes bajulus L.-Capricorne des maisons-Larves Insectes Anobium punctatum De Geer-Vrillette commune-Larves Insectes Reticulitermes sp.-Termites souterraines nymphes, soldats et ouvrières
Domaine d'utilisation	Intérieur Classe d'utilisation 1
Méthode(s) d'application	Système ouvert: traitement par pinceau/rouleau - Préventif - Appliquer le produit à raison de 200 ml / m ² . (1 L par 5 m ²) pulvérisation à basse pression - Préventif - Appliquer à raison de 200 ml / m ² . (1 L par 5 m ²)
Taux et fréquences d'application	200 ml / m ² - - - Le produit ne devrait nécessiter qu'une application tous les 5 ans, si nécessaire, sur le bois d'œuvre. 200 ml / m ² - - - Le produit ne devrait nécessiter qu'une application tous les 5 ans, si nécessaire, sur le bois d'œuvre.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Bidons en acier doublés de laque: Jusqu'à 5 litres.
Conteneur en HDPE: Jusqu'à 5 litres.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voie 5.1

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer en continu avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.
Les pyréthroïdes et les pyréthrinés peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Le récipient vide doit être éliminé comme un déchet ménager normal.

Ne pas rejeter le produit biocide dans les égouts ni dans l'environnement.
Tous les déchets doivent être éliminés en toute sécurité, conformément aux mesures régionaux et nationales de gestion des déchets.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voie 5.5

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Utilisateur non-professionnel - Prêt à l'emploi - curatif (Meta SPC 1B)

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Agent de protection du bois pour le traitement curatif contre les coléoptères xylophages. Pour une utilisation dans des situations où le produit à base de bois est à l'abri et non exposé aux intempéries et à l'humidité.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Hylotrupes bajulus L.-Capricorne des maisons-Larves Insectes Anobium punctatum De Geer-Vrillette commune-Larves Insectes Lyctus brunneus-Lyctes bruns-Larves Insectes
Domaine d'utilisation	Intérieur Situations où le produit à base de bois est à l'abri et non exposé aux intempéries et à l'humidité.
Méthode(s) d'application	Système ouvert: traitement par pinceau/rouleau - Curatif - Appliquer le produit à raison de 300 ml / m ² . (1 L par 3,3 m ²) pulvérisation à basse pression - Curatif - Appliquer à raison de 300 ml / m ² . (1 L par 3,3 m ²)
Taux et fréquences d'application	300 ml / m ² - - - Le produit ne devrait nécessiter qu'une application tous les 5 ans, si nécessaire, sur le bois d'œuvre. 300 ml / m ² - - - Le produit ne devrait nécessiter qu'une application tous les 5 ans, si nécessaire, sur le bois d'œuvre.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons en acier doublés de laque: Jusqu'à 5 litres. Conteneur en HDPE: Jusqu'à 5 litres.

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voie 5.1

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer en continu avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

Les pyréthroides et les pyréthrinés peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Le récipient vide doit être éliminé comme un déchet ménager normal.

Ne pas rejeter le produit biocide dans les égouts ni dans l'environnement.

Tous les déchets doivent être éliminés en toute sécurité, conformément aux mesures régionaux et nationales de gestion des déchets.

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voie 5.5

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Utilisateur professionnel - Prêt à l'emploi - préventif (Meta SPC 1C)

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Agent de protection du bois pour le traitement préventif contre les coléoptères xylophages et les termites.

Classe d'utilisation 1 où le produit à base de bois est à l'abri et non exposé aux intempéries et à l'humidité.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Hyloterpes bajulus L.-Capricorne des maisons-Larves|Insectes

Anobium punctatum De Geer-Vrillette commune-Larves|Insectes

Reticulitermes sp.-Termites souterraines nymphes, soldats et ouvrières

Domaine d'utilisation	Intérieur Classe d'utilisation 1
Méthode(s) d'application	Système ouvert: traitement par pinceau/rouleau - Préventif - Appliquer le produit à raison de 200 ml / m ² . (1 L par 5 m ²) pulvérisation à basse pression - Préventif - Appliquer à raison de 200 ml / m ² . (1 L par 5 m ²)
Taux et fréquences d'application	200 ml / m ² - - - Le produit ne devrait nécessiter qu'une application tous les 5 ans, si nécessaire, sur le bois d'œuvre. 200 ml / m ² - - - Le produit ne devrait nécessiter qu'une application tous les 5 ans, si nécessaire, sur le bois d'œuvre.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons d'acier laqués: Jusqu'à 25 litres. Conteneur en HDPE: Jusqu'à 25 litres.

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voie 5.1

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

UNIQUEMENT À USAGE PROFESSIONNEL.

Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques (le matériau de fabrication du gant est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit) et une protection oculaire/du visage pendant la phase de manipulation du produit.

Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques (le matériau de fabrication du gant est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit) pendant la phase d'application du produit par pulvérisation ou injection.

Lors de la pulvérisation, porter une combinaison de protection (au moins de type 6, EN 13034).

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer en continu avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.
Les pyréthroides et les pyréthrinés peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Les déchets ou les emballages contaminés doivent être éliminés par l'intermédiaire d'une société d'élimination des déchets agréée.

Le flacon doit être rincé jusqu'à ce qu'il ne contienne plus aucun dépôt avec un produit de lavage utilisé comme diluant, ou doit être éliminé comme indiqué ci-dessus. Le récipient vide doit être éliminé comme un déchet industriel normal.
Ne pas rejeter le produit biocide dans les égouts ni dans l'environnement.

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voie 5.5

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Utilisateur professionnel - Prêt à l'emploi - curatif (Meta SPC 1D)

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Agent de protection du bois pour le traitement curatif contre les coléoptères xylophages. Pour une utilisation dans des situations où le produit à base de bois est à l'abri et non exposé aux intempéries et à l'humidité.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Hylotrupes bajulus L.-Capricorne des maisons-Larves Insectes Anobium punctatum De Geer-Vrillette commune-Larves Insectes Lyctus brunneus-Lyctes bruns-Larves Insectes
Domaine d'utilisation	Intérieur Pour une utilisation dans des situations où le produit à base de bois est à l'abri et non exposé aux intempéries et à l'humidité.
Méthode(s) d'application	Système ouvert: traitement par pinceau/rouleau - Curatif - Appliquer le produit à raison de 300 ml / m ² . (1 L par 3,3 m ²)

	<p>Système Ouvert: traitement par pulvérisation -</p> <p>Curatif - Appliquer le produit à raison de 300 ml / m². (1 L par 3,3 m²)</p> <p>Système ouvert: injection -</p> <p>Les applications curatives en injection du produit doivent s'utiliser à raison d'une dose de 150 kg / m³ suivie d'un traitement superficiel de 300 ml / m².</p>
<p>Taux et fréquences d'application</p>	<p>300 ml / m² - - - Le produit ne devrait nécessiter qu'une application tous les 5 ans, si nécessaire, sur le bois d'œuvre.</p> <p>300 ml / m² - - - Le produit ne devrait nécessiter qu'une application tous les 5 ans, si nécessaire, sur le bois d'œuvre.</p> <p>150 kg / m³ - - - Cette méthode d'application séquentielle ne doit pas être une pratique standard pour les applications curatives, mais ne doit s'utiliser qu'en cas de nécessité.</p>
<p>Catégorie(s) d'utilisateurs</p>	<p>Professionnel</p>
<p>Dimensions et matériaux d'emballage</p>	<p>Bidons d'acier laqués: Jusqu'à 25 litres. Conteneur en HDPE: Jusqu'à 25 litres.</p>

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voie 5.1

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

UNIQUEMENT À USAGE PROFESSIONNEL.

Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques (le matériau de fabrication du gant est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit) et une protection oculaire/du visage pendant la phase de manipulation du produit.

Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques (le matériau de fabrication du gant est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit) pendant la phase d'application du produit par pulvérisation ou injection.

Lors de la pulvérisation, porter une combinaison de protection (au moins de type 6, EN 13034).

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer en continu avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.
Les pyréthroides et les pyréthrinés peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Les déchets ou les emballages contaminés doivent être éliminés par l'intermédiaire d'une société d'élimination des déchets agréée. Le flacon doit être rincé jusqu'à ce qu'il ne contienne plus aucun dépôt avec un produit de lavage utilisé comme diluant, ou doit être éliminé comme indiqué ci-dessus. Le récipient vide doit être éliminé comme un déchet industriel normal.

Ne pas rejeter le produit biocide dans les égouts ni dans l'environnement.

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voie 5.5

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

POUR USAGE INTÉRIEUR UNIQUEMENT.

Ne pas toucher ni marcher dans du produit déversé. Ne pas manger, boire ou fumer durant la prise en charge d'un déversement. Éviter de respirer les vapeurs et brouillards du produit. Assurer une ventilation adéquate.
Les personnes et les animaux non protégés doivent être tenus éloignés de la zone traitée et doivent en rester exclus jusqu'à ce que les surfaces soient sèches, le délai pouvant varier en fonction des conditions climatiques.
Lors de l'application du produit prêt à l'emploi, l'utilisateur doit éviter les éclaboussures sur les vêtements et la peau.
Toute projection du produit sur la peau doit être éliminée par lavage. Les personnes et les animaux doivent être tenus éloignés de la zone traitée et doivent en rester exclus jusqu'à ce que les surfaces soient sèches, le délai pouvant varier en fonction des conditions climatiques. Les surfaces traitées ne doivent pas être touchées avant d'être sèches.
Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et suivre toutes les instructions fournies.
Éviter le contact prolongé des animaux domestiques, en particulier des chats, avec les surfaces traitées.
Ne pas utiliser sur le bois pouvant entrer en contact direct avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux ou le bétail.
Ne pas contaminer les aliments, les ustensiles de cuisine ou les surfaces en contact avec les aliments.
Informez le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.
Les chauves-souris sont des animaux protégés. Consultez les législations nationales et régionales respectives avant de traiter du bois ou une structure utilisée par les chauves-souris.

5.2. Mesures de gestion des risques

voir les utilisations autorisées

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

voir les utilisations autorisées

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

voir les utilisations autorisées

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conservez dans un endroit frais et bien ventilé.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Le sol de la salle de stockage doit être imperméable pour éviter la fuite de liquide.
À conserver exclusivement dans l'emballage d'origine.
Le produit supporte une durée de conservation de 24 mois.

6. Autres informations

Conformément à l'article 18 (3) b) du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), l'identificateur de produit d'un mélange doit inclure l'identité de toutes les substances du mélange qui contribuent à la classification du mélange. Par conséquent, les coformulants suivants doivent être indiqués sur l'étiquette du produit :

- Alcools en C9-C11 éthoxylés (N° CAS 68439-46-3)
- 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT, N° CAS 2634-33-5)

Toutes les phrases de risques et de précaution dues à la classification requise ont été incluses dans le tableau. Le demandeur est responsable de la sélection des phrases de précaution les plus appropriées à inclure sur l'étiquette du produit.

Remarque : La phrase de précaution P280 concerne uniquement les utilisateurs professionnels du produit.

Gestion de la résistance : Les informations concernant la façon de signaler les incidents de résistance suspectée sont fournies avec ce produit. Ces informations doivent inclure les coordonnées du titulaire de l'autorisation du produit et une indication du moment où une résistance suspectée doit lui être signalée, par exemple en cas de dommages par des insectes.

Les phrases P, comme indiqué dans le résumé des caractéristiques du produit, contiennent plusieurs erreurs qui ne peuvent pas être réglées. Les phrases correctes sont les suivantes: P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations nationales / régionales applicables.

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial

Woodcare Aqua RTU

Numéro de l'autorisation

BE-0015157-0001 1-1

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	0.267
Neodol 91.5	alcohols, C9-11 ethoxylated		68439-46-3		1.6

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

Mete SPC 2 Concentrate

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-2

1.3 Type(s) de produit

TP08 - Produits de protection du bois

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	6.493 - 6.493
Neodol 91.5	alcohols, C9-11 ethoxylated		68439-46-3		40 - 40

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

ME - Microémulsion

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque des lésions oculaires graves.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Tenir hors de portée des enfants.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Porter des gants de protection.
Porter un équipement de protection des yeux.
Porter un équipement de protection du visage.
Porter des vêtements de protection.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Éviter de respirer les aérosols.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à savon et l'eau.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

Enlever les vêtements contaminés. Et les laver avant réutilisation.

Recueillir le produit répandu.

Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Utilisateurs professionnels et professionnels ayant des compétences démontrées - concentré - préventif (Meta SPC 2A)

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Agent de protection du bois concentré pour le traitement préventif contre les coléoptères xylophages et les termites. Pour les traitements préventifs dans la classe d'utilisation 1 où le produit à base de bois est à l'abri et non exposé aux intempéries et à l'humidité.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Hyloterpes bajulus L.-Capricorne des maisons-Larves Insectes Anobium punctatum De Geer-Vrillette commune-Larves Insectes Reticulitermes sp.-Termites souterraines nymphes, ouvrières et soldats
Domaine d'utilisation	Intérieur Classe d'utilisation 1
Méthode(s) d'application	Système ouvert: traitement par pinceau/rouleau - Diluer 1 L de concentré avec 24 L d'eau. <i>(les doses d'application sont applicable pour le produit dilué)</i> Préventif - Appliquer le produit dilué à raison de 200 ml / m ² . (1 L par 5 m ²) Système Ouvert: traitement par pulvérisation - Diluer 1 L de concentré avec 24 L d'eau. <i>(les doses d'application sont applicable pour le produit dilué)</i> Préventif - Appliquer le produit dilué à raison de 200 ml / m ² . (1 L par 5 m ²)
Taux et fréquences d'application	200 ml / m ² - 4 - Le produit ne devrait nécessiter qu'une application tous les 5 ans, si nécessaire, sur le bois d'œuvre. 200 ml / m ² - 4 - Le produit ne devrait nécessiter qu'une application tous les 5 ans, si nécessaire, sur le bois d'œuvre.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Dimensions et matériaux d'emballage

Professionnel

Bidons d'acier laqués: Jusqu'à 25 litres.
Conteneur en HDPE: Jusqu'à 25 litres.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voie 5.1

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voie 5.2

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voie 5.3

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voie 5.4

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voie 5.5

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Utilisateurs professionnels et professionnels ayant des compétences démontrées - concentré - curatif (Meta SPC 2B)

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Agent de protection du bois concentré pour le traitement curatif contre les coléoptères xylophages.
Pour le traitement curatif dans les situations où le produit à base de bois est à l'abri et non exposé aux intempéries et à l'humidité.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Hylotrupes bajulus L.-Capricorne des maisons-Larves|Insectes
Anobium punctatum De Geer-Vrillette commune-Larves|Insectes
Lyctus brunneus-Lyctes bruns-Larves|Insectes

Domaine d'utilisation

Intérieur

Traitements curatifs pour les produits à base de bois à l'abri et non exposés aux intempéries et à l'humidité.

Méthode(s) d'application

Système ouvert: traitement par pinceau/rouleau -

Diluer 1 L de concentré avec 24 L d'eau.

Curatif - Appliquer le produit dilué à raison de 300 ml / m². (1 L par 3,3 m²)

Système Ouvert: traitement par pulvérisation -

Diluer 1 L de concentré avec 24 L d'eau.

Curatif - Appliquer le produit dilué à raison de 300 ml / m². (1 L par 3,3 m²)

Système ouvert: injection -

Diluer 1 L de concentré avec 24 L d'eau.

Les applications curatives en injection du produit dilué doivent s'utiliser à raison d'une dose de 150 kg / m³ suivie d'un traitement superficiel de 300 ml / m² de produit dilué. Cette méthode d'application séquentielle ne doit pas être une pratique standard pour les applications curatives, mais ne doit s'utiliser qu'en cas de nécessité.

Taux et fréquences d'application

300 ml / m² - 4 -

Le produit ne devrait nécessiter qu'une application tous les 5 ans, si nécessaire, sur le bois d'œuvre.

300 ml / m² - 4 -

Le produit ne devrait nécessiter qu'une application tous les 5 ans, si nécessaire, sur le bois d'œuvre.

150 kg / m³ - 4 -

Cette méthode d'application ne doit pas être une pratique standard pour les applications curatives, mais ne doit s'utiliser qu'en cas de nécessité.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Bidons d'acier laqués: Jusqu'à 25 litres.

Conteneur en HDPE: Jusqu'à 25 litres.

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voie 5.1

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voie 5.2

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voie 5.3

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voie 5.4

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voie 5.5

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

POUR USAGE INTÉRIEUR UNIQUEMENT.

Pour préparer la solution, diluer 1 L de concentré avec 24 L d'eau.

Ne pas toucher ni marcher dans du produit déversé. Ne pas manger, boire ou fumer durant la prise en charge d'un déversement.

Éviter de respirer les vapeurs et brouillards du produit. Assurer une ventilation adéquate.

Les personnes et les animaux non protégés doivent être tenus éloignés de la zone traitée et doivent en rester exclus jusqu'à ce que les surfaces soient sèches, le délai pouvant varier en fonction des conditions climatiques.

Lors de l'application du produit prêt à l'emploi, l'utilisateur doit éviter les éclaboussures sur les vêtements et la peau.

Toute projection du produit sur la peau doit être éliminée par lavage. Les personnes et les animaux doivent être tenus éloignés de la zone traitée et doivent en rester exclus jusqu'à ce que les surfaces soient sèches, le délai pouvant varier en fonction des conditions climatiques. Les surfaces traitées ne doivent pas être touchées avant d'être sèches.
Éviter le contact prolongé des animaux domestiques, en particulier des chats, avec les surfaces traitées.
Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et suivre toutes les instructions fournies.
Ne pas utiliser sur du bois pouvant entrer en contact direct avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux ou le bétail.
Ne pas contaminer les aliments, les ustensiles de cuisine ou les surfaces en contact avec les aliments.

Informez le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.

Les chauves-souris sont des animaux protégés. Consultez les législations nationales et régionales respectives avant de traiter du bois ou une structure utilisée par les chauves-souris.

5.2. Mesures de gestion des risques

UNIQUEMENT À USAGE PROFESSIONNEL.

Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques (le matériau de fabrication du gant est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit), une combinaison de protection (au moins de type 6, EN 13034) et une protection oculaire/du visage pendant la phase de manipulation du produit.

Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques (le matériau de fabrication du gant est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit) pendant la phase d'application du produit par pulvérisation ou injection.
Lors de la pulvérisation, porter une combinaison de protection (au moins de type 6, EN 13034).

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement le CENTRE ANTIPOISON (070 / 245.245) ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.

Les pyréthroides et les pyréthrine peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Les déchets ou les emballages contaminés doivent être éliminés par l'intermédiaire d'une société d'élimination des déchets agréée. Le flacon doit être rincé jusqu'à ce qu'il ne contienne plus aucun dépôt avec un produit de lavage utilisé comme diluant, ou doit être éliminé comme indiqué ci-dessus. Le récipient vide doit être éliminé comme un déchet industriel normal.

Ne pas rejeter le produit biocide ni la solution diluée à base du produit biocide dans le réseau d'égouts ou l'environnement.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conservez dans un endroit frais et bien ventilé.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Le sol de la salle de stockage doit être imperméable pour éviter la fuite de liquide.

À conserver exclusivement dans l'emballage d'origine.

Le produit supporte une durée de conservation de 24 mois.

6. Autres informations

Conformément à l'article 18 (3) b) du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), l'identificateur de produit d'un mélange doit inclure l'identité de toutes les substances du mélange qui contribuent à la classification du mélange. Par conséquent, les coformulants suivants doivent être indiqués sur l'étiquette du produit :

- Alcools en C9-C11 éthoxylés (N° CAS 68439-46-3)
- 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT, N° CAS 2634-33-5)

Toutes les phrases de risques et de précaution dues à la classification requise ont été incluses dans le tableau. Le demandeur est responsable de la sélection des phrases de précaution les plus appropriées à inclure sur l'étiquette du produit.

Gestion de la résistance : Les informations concernant la façon de signaler les incidents de résistance suspectée sont fournies avec ce produit. Ces informations doivent inclure les coordonnées du titulaire de l'autorisation du produit et une indication du moment où une résistance suspectée doit lui être signalée, par exemple en cas de dommages par des insectes.

Les phrases P, comme indiqué dans le résumé des caractéristiques du produit, contiennent plusieurs erreurs qui ne peuvent pas être réglées. Les phrases correctes sont les suivantes: P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations nationales / régionales applicables.

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial

Woodcare Aqua

Numéro de l'autorisation

BE-0015157-0002 1-2

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	6.493
Neodol 91.5	alcohols, C9-11 ethoxylated		68439-46-3		40